

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DES COUPURES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BRÉNOD

Le Maire de la commune de Brénod,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2 relatifs à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

VU la loi n° 2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE

Article 1 : A compter du 25 octobre 2022, l'éclairage public sera totalement interrompu de 23 heures à 6 heures, sur l'ensemble de l'agglomération et des hameaux du Montoux, de la Pérouse et de Macconod.

Les autres points lumineux de la commune, à savoir : Le Cernay, La Gouille, Grange Neuve, Pré de Joux et la Scie ne sont pas concernés par cette mesure.

Des panneaux d'informations seront installés aux entrées de la commune.

Article 2 : Le Maire de Brénod est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Madame la Sous-Préfète de Nantua,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Ain,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ain,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Plateau d'Hauteville,
- Monsieur le Président du SDIS de l'Ain,
- Monsieur le Président du SIEA.

Brénod, le 21 octobre 2022

Le Maire,
Étienne RAVOT

